



Extrait de l'arrêté n° 2011-167-CO-AR portant ouverture d'un
EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE
organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique

Par arrêté du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, un **examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe** est ouvert au titre de l'année 2012 dans les spécialités suivantes :

- « bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers » ;
- « espaces naturels, espaces verts » ;
- « restauration » ;
- « environnement, hygiène » ;
- « artisanat d'art »*

*La spécialité « artisanat d'art » est organisée par le Centre de gestion de Loire-Atlantique pour le compte des Centres de gestion de la Mayenne, du Maine et Loire, de la Sarthe, la Vendée et de la Loire-Atlantique.

ÉPREUVE ÉCRITE

MERCREDI 18 JANVIER 2012 A LA HALLE DE LA TROCARDIÈRE A REZÉ (agglomération nantaise)

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription.

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat (*durée : 1h30 ; coefficient.2*).

Sont autorisés à se présenter à l'épreuve pratique, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20.

ÉPREUVE PRATIQUE (LES DATES SERONT FIXÉES ULTÉRIEUREMENT)

Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui sont confiées.

Elle comporte **une mise en situation** consistant en l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est **complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.**

La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à 1h00 ni excéder 4h00 (*coefficient.3*).

Le Centre de gestion de Loire-Atlantique se réserve le droit d'organiser les épreuves pratiques dans d'autres départements de la région des Pays de la Loire

CONDITIONS D'ACCÈS

Peuvent se présenter à cet examen, les **adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe** ayant atteint le **4^{ème} échelon** et **comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.**

Toutefois, en application de l'article 13 du décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel **au plus tôt un an avant** la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier

DEMANDE DE DOSSIER D'INSCRIPTION

La demande du dossier d'inscription se fera auprès du **Centre de gestion de Loire-Atlantique pour les seules spécialités qu'il organise :**

du **mardi 13 septembre** au **mercredi 5 octobre 2011 inclus**

- **sur place** de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (du lundi au vendredi)

ou

- **par voie postale** (le cachet de La Poste faisant foi – tout pli insuffisamment affranchi sera refusé) : joindre une grande enveloppe de format A4 affranchie à 2.40 €, libellée au nom et adresse du demandeur

ou

- **sur Internet** en utilisant la procédure de pré inscription sur le site du Centre de gestion de Loire-Atlantique www.cdg44.fr

La pré inscription ne constitue pas une inscription définitive à l'examen. Le Centre de gestion ne validera l'inscription qu'à réception, pendant la période d'inscription, du dossier imprimé et de l'ensemble des pièces nécessaires. Par ailleurs, Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

DÉPÔT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription délivré par le Centre de gestion ou imprimé lors de la pré inscription par le candidat devra :

- **être déposé** de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (du lundi au vendredi)

ou

- **être adressé** par la poste (le cachet faisant foi - tout pli insuffisamment affranchi sera refusé)

du **mardi 13 septembre** au **jeudi 13 octobre 2011**

au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique

- Service Concours -

10, boulevard de la Loire - B.P. 66225 - 44262 NANTES Cedex 2

Important

Toute demande de dossier par télécopie ou messagerie électronique sera refusée.

Aucune transmission de dossier par télécopie ne sera acceptée.

Tout incident dans l'acheminement du dossier quelle qu'en soit la cause (retard, perte...) entraîne un refus d'admission à concourir.

Liste des options par spécialité

Spécialité « bâtiment travaux publics voirie réseaux divers »

OPTIONS :

- plâtrier,
- peintre, poseur de revêtements muraux,
- vitrier, miroitier,
- poseur de revêtements de sols, carreleur,
- installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur),
- installation, entretien et maintenance « froid et climatisation »,
- menuisier,
- ébéniste,
- charpentier,
- menuisier en aluminium et produits de synthèse,
- maçon, ouvrier du béton,
- couvreur – zingueur,
- monteur en structures métalliques,
- ouvrier de l'étanchéité et isolation,
- ouvrier en VRD,
- paveur,
- agent d'exploitation de la voirie publique,
- ouvrier d'entretien des équipements sportifs,
- maintenance des bâtiments (agent polyvalent).
- dessinateur,
- mécanicien tourneur-fraiseur,
- métallier, soudeur,
- serrurier, ferronnier.

Spécialité « espaces naturels – espaces verts »

OPTIONS :

- productions de plantes : pépinières et plantes à massif ; floriculture,
- bûcheron, élagueur
- soins apportés aux animaux,
- employé polyvalent des espaces verts et naturels.

Spécialité « restauration »

OPTIONS :

- cuisinier,
- pâtissier,
- boucher, charcutier,
- opérateur transformateur de viandes,
- restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire).

Spécialité « environnement – hygiène »

OPTIONS :

- propreté urbaine, collecte des déchets,
- qualité de l'eau,
- maintenances des installations médico-techniques,
- entretien des piscines,
- entretien des patinoires,
- hygiène et entretien des locaux et espaces publics,
- maintenance des équipements agro-alimentaires,
- maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration,
- opérations mortuaires (fossoyeur, porteur),
- agent d'assainissement,
- opérateur d'entretien des articles textiles.

Spécialité « artisanat d'art »

OPTIONS :

- relieur, doreur,
- tapissier d'ameublement, garnisseur,
- couturier, tailleur,
- tailleur de pierre,
- cordonnier, sellier.